

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	30	30 + 8 pouvoirs

Date de convocation 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Nubécourt, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **AUBRY Martine, BAZART Christian, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, DECHEPPE Mathilde, FABRE Alain, FABRE Hervé, GAND Hervé, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, GROSS Patrick, KLEIN Françoise, KLEIN Marie-Françoise, LOCARDEL Maurice, MENUISIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, VERDUN Marie-Pierre, WEISSE Brigitte.**

Absents : **BARDOT Fabrice, BERTHAUX Evelyne, BRENEUR Robert, PHILIPPOT Nathalie, PINET Julien, ADRIAN Jean-Louis, FEVEZ Clément, ILIC Jean-Marc, KAAG Joseph, KLEIN Dania, LINARD Lidwine, LOMBART Vincent, MACINOT Séverine, CHARRIOT Sophie, CHASSEIGNE Didier, CHAUDRON Alain, DEJEAN Sabrina, ERNST Frédéric, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, JACQUET Clarisse, JEANSON LAMBERT Chantal, JOSSELIN Sylvine, LANG Christophe, LECLERC Raymond, L'HUILLIER Gérard, MOLITOR Pierre-Louis, PHILIPPOT Céline, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WEISS Christian, WITZ Francis.**

Représentés : **ADRIAN Jean-Louis pouvoir donné à RENAUDIN Bernard, FEVEZ Clément pouvoir donné à GROSS Patrick, ILIC Jean-Marc pouvoir donné à RAMAND Thierry, KAAG Joseph pouvoir donné à POLMARD Christine, KLEIN Dania pouvoir donné à MENUISIER Pascal, LINARD Lidwine pouvoir donné à AUBRY Martine, LOMBART Vincent pouvoir donné à GEORGE Marie-Cécile, MACINOT Séverine pouvoir donné à DECHEPPE Mathilde.**

Monsieur BRISSE Philippe a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Attribution des subventions aux associations au titre de l'axe 1
N° de délibération : DE_2025_043**

La Présidente expose,

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;

VU la délibération n° DE_2021_018 du 30 mars 2021 concernant l'adoption du règlement d'attribution des subventions aux associations ;

VU le budget primitif du budget général adopté le 10 avril 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale, Développement Culturel et Vie Associative du 20 mars 2025 ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter le versement des subventions comme indiqué dans le tableau suivant :

SUBVENTIONS 2025 AU TITRE DE L'AXE I			
AU FIL DE L'AIRE	Programmation de spectacles	2 900 €	
	Ateliers de pratiques artistiques	1 100 €	
	Lecture publique	1 900 €	
CONNAISSANCE DE LA MEUSE	Le Château de Thillombois fête le Moyen Age	3 000 €	
	Saint Nicolas	3 000 €	
PLUME	Evènement littéraire	1 000 €	
Comité des fêtes et de la culture de Seuil	Fonctionnement cinéma	500 €	
Moto CLUB de MAZEL	Enduro, Enduro KIDS	1 000 €	
La Barmacie	Animations et concerts	2 000 €	
Cie Caravanes	Festival « Les 20 ans de la Cie Caravanes »	3 000 €	
FreeRid'Aire	Investissement	1 500 €	<i>Achat d'un airbag vélo</i>
Ma Rue prend l'Aire	Festival 2026	5 500 €	
<i>TOTAL</i>		<i>26 400 €</i>	

Conformément au règlement d'attribution des subventions aux associations, à l'issue de la signature de la convention financière, les subventions seront versées aux modalités suivantes :

- Un acompte correspondant à 60% du montant de la subvention est versé dès la signature de la convention financière ;

- Le solde, soit 40% du montant de la subvention sera liquidé en fin d'exercice, sur présentation des justificatifs. Ce solde pourra également être réajusté si le budget réalisé n'est pas similaire au budget prévisionnel.

Entendu l'exposé de la Présidente,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer au titre de l'exercice budgétaire 2025 les aides maximales précédemment citées aux associations Au fil de l'Aire, Connaissance de la Meuse, PLUME, Comité des fêtes et de la culture de Seuil, Moto Club de Mazel, la Barmacie, Cie Caravanes, Ma Rue prend l'Aire ;
- De dire que ces montants sont inscrits au budget primitif 2025 du budget principal ;
- D'autoriser Mme la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières liées à l'application de la présente décision.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à 37 voix pour et 1 contre (Marie-Pierre Verdun) décide :

- D'attribuer au titre de l'exercice budgétaire 2025 les aides maximales précédemment citées à l'association FreeRid'Aire ;
- De dire que ces montants sont inscrits au budget primitif 2025 du budget principal ;
- D'autoriser Mme la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières liées à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.05.02 09:17:44 +0200
Ref:8659006-13005926-1-D
Signature numérique
la Présidente